



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de l'assemblée régulière tenue le 6 juin 2011, a adopté le Règlement suivant :

- **Règlement numéro 10410-2011 modifiant le Règlement numéro 2003-04-7850 relatif au stationnement**

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20 juin 2011.

Jacques Arsenault
Greffier